

# Conseil municipal du 23 juin 2017

Ajouts à l'ordre du jour : Délibération pour modification du devis RH ENSEIGNES  
Participation pour le financement de l'assainissement collectif

## 1. DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES

Mme le maire informe que 24 jurés d'assises doivent être tirés au sort sur le territoire de la communauté de communes. Ainsi, une répartition est effectuée entre les différentes communes du territoire, la commune de La Gresle doit donc tirer au sort 3 jurés d'assises sur ses listes électorales.

1<sup>er</sup> tirage au sort par Philippe MONCORGÉ, n°330 :

1. LACHIZE Isabelle, Les eaux, née le 06/02/1973

2<sup>ème</sup> tirage au sort par Clarisse DECHELETTE, n°530 :

2. ROCHON René, Dodon, né le 10/05/1952

3<sup>ème</sup> tirage au sort par Damien PETIT, n°607 :

3. VERMOREL Michael, les quatre croix, né le 14/05/1977

## 2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, NON COLLECTIF ET DU TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES

Pierre NOYEL, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2016.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 de la commune de La Gresle.**

Pierre NOYEL fait également une brève présentation des deux rapports suivants rédigés par la communauté de communes :

- Rapport sur le prix et la qualité du SPANC (assainissement non collectif)
- Rapport sur le traitement et la valorisation des boues

## 3. AVANCÉE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC

Mme le maire informe que les deux premières phases du travail sont déjà réalisées. La deuxième phase, destinée à détecter les eaux parasites par des mesures réalisées la nuit, a pris un peu de retard à cause des pluies trop peu nombreuses ces derniers mois. Ce travail a permis notamment de repérer des infiltrations importantes au niveau « des grandes terres ». Un travail de relevage des tampons va être réalisé prochainement.

Mme le maire rappelle que ce projet est financé à hauteur de 80% entre l'agence de l'eau et le Département de la Loire.

Aussi, le bureau d'études SAFEGE a fait remarquer que le marché initial devait être réactualisé avec des travaux non effectués et des travaux à prévoir, de façon à pouvoir réaliser quelques inspections caméra afin de connaître l'état des canalisations et repérer les fuites éventuelles et relever des tampons. (selon le bordereau des prix unitaires prévu au marché initial)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,**

- de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de 8 815 € HT dans le cadre de la révision du schéma directeur d'assainissement

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

#### **4. REVALORISATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à compter de ce jour comme suit :

##### **1. Construction neuve :**

- Maison d'habitation : 2 500€
- Immeuble collectif : 2 500 € + 500 € par logement
- Usager autre que domestique : 2 500 €

##### **2. Construction existante :**

- Raccordement maison existante (extension de réseau ou maison non raccordée) : 2 000 €
- Rénovation d'une ancienne maison possédant déjà un raccordement avec création de plusieurs logements : 1 000 € par logements supplémentaires créés

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour, soit le 23 juin 2017

Isabelle DUGELET rappelle que la commune délègue la gestion de son assainissement à SUEZ pour plus de facilité et de qualité de services aux habitants. Certaines communes du territoire continuent à gérer leurs réseaux d'eau et d'assainissement mais cette démarche demande énormément d'implication des élus. Le coût du service prend en compte l'entretien correct des réseaux et de la station d'épuration.

Philippe MONCORGE se souvient qu'à l'époque la commune possédait des réservoirs d'eau. Il demande si ces réservoirs pourraient encore avoir une utilité aujourd'hui. Madame le maire pense que cette démarche est intéressante mais s'interroge sur les quantités d'eau consommées de nos jours sans commune mesure à cette époque. L'abandon des réservoirs était sans doute justifié, il serait intéressant d'en rechercher les causes dans nos archives.

#### **5. AVANCÉE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Mme le maire fait un point sur la réunion du 7 juin dernier en présence du groupe projet, des conseillers, du sous-préfet Monsieur ABRARD et de l'inspecteur d'académie adjoint Monsieur THOMAS et de notre inspecteur de circonscription Monsieur FAURE.

Cette rencontre a été très positive pour la commune. Le projet a été présenté dans son intégralité aux services de l'état présents. Le préfet a transmis ses félicitations à la commune pour avoir osé lancer cette démarche, ce qui encourage la commune dans la continuation du projet. L'état a assuré tout son soutien pour le financement de ce projet qui pour lui est un axe prioritaire.

Le sous-préfet a demandé à ce que le projet intègre l'organisation de 4 classes pour les années à venir au vu des effectifs et des naissances. Il souhaite que l'ouverture de l'école publique soit opérationnelle dès la rentrée 2018. Il a indiqué qu'il ferait en sorte que les dérogations nécessaires soient accordées par les financeurs pour lancer les travaux dans les meilleurs délais.

Mme le maire informe que l'étude de faisabilité du projet a été lancée avec Thierry BROSELARD, architecte, comme voté précédemment.

Une prochaine réunion est prévue le lundi 3 juillet à 14h pour rencontrer Monsieur NOIR (inspection académique), chargé d'apporter une aide technique sur ce type de projet dans les écoles.

## **6. DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DU DEVIS RH ENSEIGNES**

Mme le maire explique que le devis de l'entreprise RH ENSEIGNES doit être actualisé en fonction des besoins réels qui ont été calculé pour la pose des plaques de rues et des numéros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte l'actualisation du devis de l'entreprise RH ENSEIGNES tel qu'il est présenté par Mme le maire pour un montant de 11 371 € HT**
- **Charge Mme le maire de la signature du devis correspondant**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement**

Mme le maire fait part de la surprise de certains habitants lorsque les plaques de rues ont été posées sur certaines maison d'habitation. Il est rappelé que la pose de ces plaques de rue fait partie d'une servitude d'utilité publique que les habitants ne peuvent refuser.

## **7. DIVERS**

- Pierre NOYEL informe que le chemin devant l'habitation de Laurent TRY a été réparé. La commune a fait dernièrement l'acquisition d'un tracteur tondeuse qui était prévu au budget pour remplacer l'ancien matériel qui présentait des pannes régulières. Le goudronnage sera réalisé début septembre par l'entreprise PONTILLE qui va également en profiter pour reprendre le chemin de la Planche dont le revêtement présente des malfaçons. Le goudronnage des chemins est reporté à septembre car un chantier d'abattage d'arbres va avoir lieu courant juillet au chemin des Chavannes, chemin qui doit être goudronné.
- Michaël VERMOREL informe que l'entreprise AUBONNET va entamer les travaux de réfection des vestiaires très prochainement.  
Isabelle profite de cette intervention pour féliciter Michael VERMOREL et toute l'équipe du basket à La Gresle qui a organisé la journée des finales du challenge jeunes de la Loire le 17 juin dernier.  
Michael VERMOREL précise que lors de cette journée, il a eu plusieurs remarques de personnes handicapées qui ont été très satisfaites de constater que la salle était équipée complètement pour les personnes à mobilité réduite. C'est d'ailleurs l'aménagement de la salle avec les accès aux personnes handicapées qui a permis à La Gresle de candidater pour la réception de cette manifestation dans la salle de basket du village.
- Mme le maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme n'est plus à jour et qu'il va devenir urgent de prévoir une révision car de nombreux problèmes sont rencontrés lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Notre PLU est beaucoup trop restrictif, il est nécessaire de revoir les règlements des zones où de nombreuses contradictions ou imprécisions sont apparues avec le temps.  
L'ensemble des conseillers est d'accord pour qu'une révision soit lancée avec l'aide d'un bureau d'études. Des devis seront demandés au plus vite.
- Mme le maire fait part d'un décret qui doit sortir prochainement proposant la modification des rythmes scolaires avec un retour à la semaine de 4 jours possible. Elle précise qu'un retour à 4 jours dès la rentrée 2017 semble difficile car les centres de loisirs n'ont pas la possibilité de s'organiser aussi vite. Une décision sera donc prise pour la rentrée 2018.  
Un questionnaire a été envoyé à toutes les familles par la directrice de l'accueil périscolaire pour évaluer le PEDT (Projet Educatif de Territoire). Il en ressort que 75 % environ des familles sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours mais ces dernières souhaitent le maintien des activités périscolaires. Malheureusement, un retour à 4 jours ne permettra pas le maintien des activités tel qu'il est organisé aujourd'hui.  
L'assemblée générale des Touchatous aura lieu au mois de septembre, la concertation se fera avec les familles sur ce sujet.
- Isabelle DUGELET fait part d'un rapport sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers. L'extension de la redevance sur le secteur de Belmont de la Loire est un immense succès concrétisé par une baisse du tonnage des ordures ménagères de près de 53 %. (189,10 kg/hab/an en 2015 et 89kg/hab/an en 2016)
- L'actualisation du site internet est en cours. Afin de rendre notre site plus attractif, il va être indispensable de collecter des photos représentant la vie au village et les paysages.

- Mme le maire fait part d'une invitation des écoles au traditionnel vin d'honneur du barbecue de fin d'année pour tous les conseillers.
- Bernard BONNE sera sur notre commune le 18 août prochain dans le cadre de sa candidature aux élections sénatoriales. Tous les conseillers sont les bienvenus.
- Marcel FERAILLE demande s'il est possible de prévoir l'installation de quelques pierres faisant office de bancs pour les marcheurs, notamment à Ramondin et à Piat. A étudier mais manque de temps des agents communaux pour l'instant car ils doivent privilégier l'installation des plaques de rues.

Fin de séance à 23h15. Prochaine séance le mercredi 26 juillet 2017 à 19h00